



INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE

PROJET D'ECOLE 2023 - 2027

*Adopté par le Conseil de participation, la CoPaLoc et
le Collège provincial.*

Suivez-nous sur :



Etudier en Hainaut : IPNC La Louvière Manage

www.etudierenhainaut.be/institut-provincial-de-nursing-du-centre

Siège social : 13B, rue E. Milcamps, 7100 La Louvière - 064/26.31.91
2^{ème} implantation : 56, av. de Scailmont, 7170 Manage - 064/57.03.24

Table des matières

1. Généralités	p. 3
2. Présentation de l'établissement	p. 3
3. Nos axes de travail	p. 5
a. IPNC - Ecole citoyenne	p. 5
b. IPNC - Ecole inclusive	p. 6
c. IPNC - Ecole numérique	p. 7
d. IPNC - Ecole de bien-être et de développement durable	p. 8
e. IPNC - Ecole orientante	p. 8
4. Moyens mis en œuvre...	
a. pour favoriser la transition primaire-secondaire : Tronc Commun	p. 9
b. pour organiser le parcours en 3 ans au sein du 1 ^{er} degré	p. 9
c. pour orienter les élèves	p. 10
d. pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire	p. 10
e. pour organiser les stages	p. 10
f. pour évaluer	p. 11
1. Evaluation du cours d'Education Physique	p. 12
g. pour assurer la gratuité de l'enseignement	p. 12
5. Plan de formation de l'établissement pour les années scolaires 2024-2027	p. 13
ANNEXE : nouveau règlement général des études 2023	p. 17
Généralité.	p. 16
Evaluation.	p. 16
1. Les formes d'évaluation	p. 16
2. Bulletin et conditions de réussite	p. 16
3. Spécificités - 1 ^{er} degré	p. 17
Plan individuel d'apprentissage PIA	p. 17
4. Spécificités - 2 ^{ème} degré - 3 ^{ème} degré	p. 17
5. Evaluation de la Formation Commune	p. 13
6. Evaluation de l'Option de Base Groupée	p. 19
Bulletin et conditions de réussite	p. 20
Modalité d'organisation d'évaluation	p. 20
Examens de seconde session	p. 20
Organisation du Parcours d'Enseignement Qualifiant et évaluation	p. 21
Moyens mis en œuvre ... pour organiser des stages	p. 25
Liste des abréviations utilisées au niveau du Projet d'école.	p. 26
Procédure de détection, signalement et traitement des situations de (cyber) harcèlement	p. 28

1. Généralités

L'IPNC est un établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice relevant de l'enseignement officiel subventionné (réseau CPEONS).

Notre Projet d'École vise à mettre en œuvre les objectifs du Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ainsi que ceux des Projets éducatif et pédagogique de l'enseignement de la Province de Hainaut (Pouvoir organisateur). Il s'inscrit dans les objectifs du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Les missions prioritaires sont reprises dans le Code de l'enseignement (Décret du 3 mai 2019 relatif aux livres Ier et II du Code).

Il rencontre les valeurs et finalités prônées dans ces documents, en particulier :

1. promouvoir la confiance en soi et le développement personnel de chaque élève ;
2. amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences afin de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

A l'IPNC, nous adhérons aux principes de pluralisme et de neutralité.

2. Présentation de l'établissement

L'IPNC a été fondé en 1926 et est, à l'origine, une école d'infirmières dont l'offre de formation s'est élargie avec le temps à la fois pour permettre à l'institution de se développer mais aussi pour répondre à l'évolution des besoins en professionnels qualifiés du secteur non marchand dans la Région du Centre.

Aujourd'hui encore, toutes nos formations relèvent d'un seul secteur de formation : le secteur 8 - les services aux personnes.

Ainsi, nous préparons nos élèves aux métiers liés à l'accompagnement éducatif et/ou social des personnes démunies ou en perte d'autonomie (personnes âgées, personnes handicapées) mais aussi aux métiers du secteur paramédical (Infirmier, Aide-soignant, etc.).

Notre enseignement est organisé sur deux implantations, toutes deux situées en zone urbaine au cœur de la Région du Centre :

- à La Louvière (siège social), nous organisons le 1^{er} degré commun et la 2^{ème} S (Complémentaire) ainsi que notre enseignement technique de transition et de qualification ;
- à Manage, nous organisons tout notre enseignement professionnel (du 2^{ème} degré au 4^{ème} degré professionnel complémentaire). Toutes nos salles de techniques en soins infirmiers y sont donc implantées permettant une rationalisation des moyens. Cette implantation dispose en outre d'une salle permettant l'organisation de travaux pratiques en Entretien maison équipée de centrales vapeurs, tables de repassage, d'une calandre, de machines à laver.

Sur chacune de nos implantations, nous disposons :

- d'une salle de gymnastique permettant l'organisation des cours d'éducation physique. Néanmoins, les professeurs varient les activités sportives proposées aux élèves et utilisent également des infrastructures externes telles que le stade du Tivoli, le Point d'eau à La Louvière et le Centre du Scailmont à Manage. Tant que le temps le permet, les activités sont organisées à l'extérieur ce qui permet aux élèves de s'oxygéner. Nos élèves utilisent également ponctuellement les VTT que possède l'établissement ;

- de deux cuisines comprenant tout le matériel nécessaire à l'organisation des cours de TP Art culinaire et de TP Formation culinaire et diététique;
- de cyberclasses (deux à La Louvière et une à Manage) permettant des recherches dirigées à l'école dans différents cours ;
- d'une bibliothèque (à La Louvière et à Manage) permettant le prêt de livres jeunesse (en lien avec les lectures obligatoires dans le cadre du cours de français) ou liés aux différentes options organisées au sein de l'établissement.

L'établissement collabore de manière étroite et efficace avec certains organismes locaux tels que le planning familial, les institutions de guidance et de soutien aux jeunes (AMO, etc.).

En outre, en tant qu'école à vocation qualifiante, nous avons des contacts privilégiés et entretenons une franche collaboration avec nos institutions de stage : hôpitaux, crèches, maisons de repos, écoles maternelles, organismes de soins à domicile, etc.

Pour les élèves qui doivent être hébergés en internat, nous collaborons en particulier avec l'Internat mixte de Morlanwelz.

Synthèse de notre offre de formation

1^{er} degré

1^{er} degré commun + 2^{ème} S

2^{ème} degré

Technique de transition : Sciences sociales et éducatives
 Technique de qualification : Techniques sociales et d'animation
 Professionnel de qualification : Services sociaux

3^{ème} degré

Technique de transition : Sciences sociales et éducatives
 Technique de qualification :
 - Aspirant(e) en nursing
 - Agent(e) d'éducation
 Professionnel de qualification :
 - Aide Familial(e)
 - Aide Soignant(e) (7^{ème} année)

4^{ème} degré

Infirmier(ère) Hospitalier(ère) – orientation soins généraux

L'horaire de cours est organisé entre 8h10 et 16h10 tous les jours ouvrables sauf au 4^e degré où les cours sont dispensés au plus tôt à 7h30 et au plus tard jusqu'à 17h00.

L'accueil des élèves est prévu dès 7h45 tous les jours ouvrables sur chacune de nos implantations.

3. Nos axes de travail

De manière générale, notre école est tournée vers l'avenir et la prise en compte de l'évolution excessivement rapide de la société.

Afin que les élèves s'épanouissent et trouvent un sens aux apprentissages et un intérêt à l'école, l'équipe éducative doit prendre en compte l'impact de la généralisation de l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux. Les élèves d'aujourd'hui ont des habitudes de vie qui influencent très fortement leur relation à l'école et au travail scolaire.

Leur besoin constant de changer d'activités, d'être en mouvement et d'aller vite, sont des données que l'enseignant doit aujourd'hui prendre en compte.

Face à ces nombreux défis, l'équipe éducative de l'IPNC s'inscrit dans une logique d'innovation et de pédagogie du projet.

Depuis septembre 2015, nous avons réformé nos rythmes scolaires et adopté le dispositif *P45* (sauf au 4^{ème} degré professionnel complémentaire).

Chaque période de cours fait 45 minutes (au lieu de 50 minutes).

Les 5 minutes ainsi gagnées à chaque période de cours permettent l'organisation d'un après-midi d'ateliers et d'activités tous les jeudis, les Class'Action.

Ces ateliers ont pour principale vocation d'organiser de la remédiation et du soutien scolaire pour les élèves qui en ont besoin et de « Vivre l'école autrement » en apprenant par le jeu, par le biais de projets interdisciplinaires et en travaillant les compétences transversales. Du temps est également consacré à la construction du projet personnel de l'élève et au développement de la créativité.

Remédiations et rattrapages sont ainsi organisés, dans le temps scolaire, dans toutes les disciplines y compris en méthodes de travail.

En outre, l'équipe éducative a du temps, le jeudi après-midi, pour des activités de réflexion et de concertation en équipe. En effet, par la mise en œuvre de notre dispositif d'ajustement à partir de la rentrée 2022, le travail d'équipe est indispensable pour atteindre de manière efficace nos objectifs et actions prioritaires.

Ce dispositif P45/P90 sera évalué une fois chaque année scolaire et pourra être réorganisé ou abrogé en fonction de l'évaluation.

En particulier, notre travail avec les élèves s'organise autour de cinq axes prioritaires :

- a. école citoyenne,
- b. école inclusive,
- c. école numérique,
- d. école de bien-être et de développement durable,
- e. école orientante.

a. IPNC - Ecole citoyenne

Dès la rentrée scolaire, les élèves de chaque classe sont invités à se porter candidats comme délégués de classe.

Les délégués sont élus via un véritable processus électoral dans lequel chaque classe participe activement : campagne, vote, dépouillement.

Les délégués, une fois élus, participent au Conseil des élèves.

Le Conseil des élèves désigne 2 représentants pour participer au Conseil de participation. (Un par implantation.)

Nous participons également à l'Assemblée des Jeunes organisée par notre PO.

Nous organisons un Conseil des élèves sur chaque implantation.

Celui-ci se réunit plusieurs fois par an pour débattre des propositions faites par chaque classe au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement : une boîte aux lettres est à la disposition des délégués pour recueillir leurs commentaires et suggestions.

Les élèves y relaient également différentes demandes, y posent des questions et proposent des projets.

Les enseignants, quelle que soit leur discipline, sont encouragés à dégager du temps pour permettre le débat entre élèves afin d'alimenter le Conseil des élèves.

Cette participation directe des élèves à la vie de l'école permet :

- de développer des compétences transversales de savoir-être, prise de parole, argumentation, négociation, compromis ;
- d'encourager des comportements sociaux positifs et respectueux ;
- de responsabiliser les élèves ;
- de développer l'autonomie des élèves ;
- de susciter l'esprit d'initiative ;
- de rééquilibrer droits et devoirs ;
- d'apprendre à faire des choix en tenant compte d'un contexte collectif, global et des réglementations en vigueur ;
- de vivre activement la démocratie participative ;
- de s'appropriier l'école et d'en respecter davantage le cadre de vie.

b. IPNC - Ecole inclusive

A l'IPNC, nous accordons beaucoup d'importance au développement d'une relation pédagogique et éducative empreinte d'écoute et de bienveillance.

Afin de favoriser l'apprentissage et la réussite d'un maximum d'élèves, nous mettons en place des dispositifs de remédiation, de rattrapage et de différenciation vers lesquels les élèves jugés en difficulté sont orientés.

Grâce à notre collaboration avec le CPMS et le Service de Médiation Scolaire, un accompagnement des élèves à besoins spécifiques est également possible.

Les enseignants sont sensibilisés à l'importance de partir des besoins des élèves et à la mise en œuvre de la pédagogie du projet. Grâce aux liens effectués entre les cours, au décroisement, la motivation des élèves est favorisée et les apprentissages font davantage sens.

L'équipe éducative est sensibilisée et progressivement formée à la prise en charge des élèves dits « à besoins spécifiques ». Nous mettons en place des « aménagements raisonnables » en collaboration avec les parents et le CPMS de l'établissement. La cellule CAREPH nous accompagne.

Organisation aménagements raisonnables :

- Un courrier est envoyé aux parents des élèves mineurs ou aux élèves majeurs pour expliquer le dispositif d'aménagement.
- Si nous recevons une demande, il y a un entretien avec les parents des élèves mineurs ou les élèves majeurs et un référent des aménagements raisonnables. Cet entretien est réalisé en présence d'un membre de la Direction.
A l'issue de l'initiation et sur base du document La Louvière et Manage
- Un protocole d'Aménagement est rédigé.
- Ce protocole est transmis par la direction de l'école, uniquement aux professeurs concernés dans le respect du RGPD.
- Le protocole suit l'élève durant son parcours dans l'école et est réactualisé aussi souvent que nécessaire à la demande des responsables légaux ou des élèves majeurs.

Nous sommes convaincus que tous les élèves peuvent apprendre et développer leurs capacités mais que chacun a un rythme et des besoins différents.

A l'IPNC, chaque élève est accompagné afin d'aller le plus loin possible dans son parcours et d'explorer au maximum ses capacités.

c. IPNC - Ecole numérique

Nous sommes convaincus que l'école du XXI^{ème} siècle doit intégrer l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) aux pratiques de classe pour favoriser la motivation des élèves et les aider à développer des compétences aujourd'hui indispensables dans leur futur environnement professionnel.

Parallèlement, nous poursuivons l'équipement des locaux de cours de tableaux blancs et interactifs. Ceux-ci permettent de rendre certains contenus davantage attractifs, concrets et de rendre les élèves davantage actifs aux cours. Les professeurs continueront également à être incités à suivre les formations leur permettant d'intégrer les TBI dans leurs pratiques de classe notamment dans le développement du projet Chromebook.

L'établissement est également équipé de Classes mobiles composées d'iPads. Ces tablettes sont utilisées pour les remédiations et dans les cours de sciences.

Depuis l'année scolaire 2020 - 2021, notre école a choisi d'intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques pour "enseigner les savoirs et compétences de la société du XXI^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre", dans le cadre des prescrits du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Le premier objectif vise à offrir aux apprenants un bagage digital leur permettant d'être des acteurs à part entière d'une société en constante évolution.

Le second tend à susciter l'engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques.

Les enseignants sont invités à utiliser « Chromebook » en classe au même titre que les élèves.

L'un de nos objectifs est de faire de nos élèves de futurs citoyens responsables. Il nous tient donc à cœur de permettre à chaque élève de posséder son propre matériel informatique afin d'être, à la fin de son cursus dans l'enseignement secondaire, armé pour la poursuite d'études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail.

C'est pourquoi, nous équipons via un projet « Chromebooks » tous nos élèves afin de faciliter cette transition vers l'ère du numérique.

Plusieurs faces sont programmées durant plusieurs années pour équiper et former tout le monde ainsi qu'informer les parents sur l'opportunité inestimable de ce projet développé par notre Pouvoir Organisateur et mis en place par notre école.

Au 4^{ème} degré, les élèves ont également accès à une plateforme de ressources pédagogiques permettant aux élèves de trouver des documents de cours, des exercices supplémentaires, des fiches-outils ou des synthèses.

Enfin, pour pallier les débordements en matière d'utilisation des réseaux sociaux et des TICs, les élèves reçoivent en début d'année scolaire une Charte de bonne utilisation de ces technologies et sont régulièrement sensibilisés aux bonnes pratiques grâce à des animations.

De plus, l'école participe activement à la campagne «100% respect» parrainée par la ville de La Louvière et qui vise à se doter d'outils performants pour lutter contre le cyber harcèlement.

d. IPNC - Ecole de bien-être et de développement durable

Pour que chaque élève puisse suivre les apprentissages de manière sereine et constructive, nous insistons sur le respect de soi, d'autrui et du cadre de vie.

De nombreux projets en lien avec l'éducation à la santé sont menés tous les ans : hygiène de vie, alimentation saine, campagne de propreté, etc.

Au niveau du bien-être, nous disposons d'une cellule EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle), composée d'enseignants, qui se réunit régulièrement avec le CPMS et les plannings familiaux.

Cette cellule analyse les besoins des élèves en matière de sensibilisation et d'information.

Elle décide des animations à mettre en place pour y répondre.

En particulier, dans le domaine de la prévention des assuétudes, du harcèlement, des IST et autour de la contraception.

L'école via notre cellule EVRAS a développé un partenariat avec le CPAS de La Louvière pour lutter contre la précarité menstruelle en installant 2 distributeurs de serviettes hygiéniques sur l'implantation de La Louvière.

Pour que le climat scolaire soit propice aux apprentissages, nous intervenons régulièrement dans les classes autour du respect du cadre, des règles, etc.

Au niveau des sanctions prises, nous essayons de prendre des mesures réparatrices et éducatives et essayons d'amener les élèves à réfléchir sur leurs actes afin qu'ils prennent conscience des conséquences de leur comportement.

Dans les situations critiques, nous faisons appel au CPMS et/ou au Service de Médiation Scolaire.

Au niveau du développement durable, les matériaux de récupération sont systématiquement privilégiés dans le cadre des cours d'éducation plastique et artistique.

L'IPNC s'est inscrit dans le projet « Agenda 21 » en signant la Charte Proxial.

Ainsi, nos élèves sont particulièrement sensibilisés à la conception de repas à partir de produits bio, du terroir et au concept de slowfood.

e. IPNC - Ecole orientante

En collaboration avec nos partenaires scolaires, nous menons une politique d'orientation positive des élèves.

Grâce à la mise en place d'un travail de guidance des élèves (notamment par le biais d'un Plan Individualisé d'Apprentissage - PIA) et d'analyse de leurs résultats scolaires, dès le 1^{er} degré, ces derniers sont orientés en fonction de leurs aspirations et affinités mais aussi de leurs forces et faiblesses.

Les élèves du 1^{er} degré ont l'occasion d'apprendre à se découvrir dans différentes activités intégrées aux apprentissages, voire d'animations ponctuelles leur permettant de découvrir différents métiers.

Ils disposent dès leur entrée en 1^{ère} année d'un portfolio qui permet de construire leur projet personnel et professionnel.

Les élèves de 2^{ème} et 4^{ème} année et leurs parents sont systématiquement informés par la Direction et par le CPMS des possibilités d'orientation pour la poursuite de leurs études et ceux de 6^{ème} et 7^{ème} année, sur les démarches à accomplir pour entrer sur le marché de l'emploi.

Les élèves de 2^{ème} et 4^{ème} année participent à des visites pédagogiques à l'extérieur de l'établissement qui leur permettent d'entrer en contact avec des professionnels de différents milieux de travail et de découvrir différentes institutions/milieux professionnels. Nos élèves visitent en outre différents salons des études et des professions.

Les élèves indécis ont l'occasion d'affiner leur choix ou de poser leurs questions lors d'un entretien individuel avec un membre de la Direction ou auprès d'un agent CPMS. Certains élèves ont l'occasion de procéder à un test d'orientation.

Les élèves de 6^{ème} année, sont encouragés à suivre une journée « classes ouvertes » en Haute Ecole pour affiner leur choix d'études supérieures.

L'IPNC est école coopérante avec le CEFA Provincial du Centre.

4. Moyens mis en œuvre...

... pour favoriser la transition primaire-secondaire : Tronc commun.

- Organisation de classes ouvertes avant la période d'inscription en 1^{ère} année pour visiter l'école et assister à des ateliers avec nos élèves de 1^{ère} année. Ces rencontres rassurent les 6^{èmes} primaires et responsabilisent les 1^{ères} secondaires.
- La première semaine de rentrée est consacrée à l'accueil des élèves de 1^{ère} année : prise de contact avec l'équipe éducative et les partenaires de l'établissement, explication des règles de travail et de vie au sein de l'établissement, visite des alentours de l'établissement, activités artistiques et sportives, sortie pédagogique et petit déjeuner équilibré pris avec les professeurs et les parents, etc. Ceci permet d'entrer en douceur dans les nouveaux rythmes de travail et de créer du lien entre les élèves et avec l'équipe éducative.
- Organisation de tests à visée diagnostique dans chaque cours afin de partir du « déjà là » des élèves et pour asseoir les nouveaux apprentissages sur les acquis réels des élèves et non les acquis supposés. Cette étape permet également d'installer les premières remédiations et permet la différenciation.

En outre, les élèves de 1^{ère} année sont tous parrainés par des élèves de 6^e année.

... pour organiser le parcours en trois ans du premier degré

- Nous privilégions autant que faire se peut les petits groupes-classes au premier degré pour permettre la différenciation et une meilleure prise en charge des difficultés.
- Les élèves présentant des difficultés sont pris en charge dans des cours de rattrapage, de soutien, de remédiation.
- En 1^{ère} C, une session de « bilans » (décembre et juin) sans suspension des cours est organisée dans le but de préparer les élèves à gérer le CE1D. Les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage sont répartis dans des cours de remédiation pour la rentrée scolaire suivante. Des exercices individuels peuvent leur être remis fin juin afin de travailler certains points de matière pendant les vacances d'été.
- Au terme de la 2^{ème} C et de la 2^{ème} S, les élèves qui n'obtiennent pas leur CE1D en juin peuvent bénéficier d'une deuxième session dans les matières du CE1D. Au terme de la 2^{ème} C, s'ils sont dans les conditions décrétales, ils sont orientés vers une 2^{ème} année supplémentaire (2^{ème} S). Grâce à une grille-horaire de renforcement et de soutien, ils pourront approfondir les matières qui ont posé problème et combler leurs lacunes tout en ayant déjà parfois un aperçu des cours qu'ils pourront suivre en 3^{ème} année via un aménagement de leur grille-horaire dans le cadre de leur PIA.
- Tous les professeurs du 1^{er} degré remplissent, en fin d'année scolaire, un rapport de compétences afin de déterminer les points de matière ou les compétences sur lesquelles il faut principalement insister pour chaque élève.

... pour orienter les élèves

Par la mise en place de l'approche orientante, les élèves peuvent être orientés conformément à leurs aspirations et au projet professionnel qui est construit avec eux durant leurs parcours dans l'école.

En outre, nous tenons compte des progrès de l'élève, de sa motivation au travail, de ses forces et de ses faiblesses pour l'orienter dans le domaine qui lui correspond le mieux (orientation réfléchie et choisie pour éviter le choix par défaut et la relégation).

La direction prévoit un référent "Approche orientante" pour écouter, conseiller et guider les élèves dans leur orientation.

... pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaires

- Nous nous sommes dotés d'un SAS (Service d'Accrochage Scolaire) : un membre de l'équipe éducatif est formé à cet effet et est disponible durant tout le temps scolaire : il gère les arrivées tardives, les incivilités, assure un suivi avec les parents et nos différents partenaires. Il est également un interlocuteur privilégié pour nos élèves en cas de difficulté.
- Les enseignants sont sensibilisés à l'importance d'intégrer la remédiation aux pratiques de classe (remédiation immédiate), à tenir compte des différents styles cognitifs (intelligences multiples, etc.), à exploiter les erreurs des élèves pour les amener à progresser.
- Les retards des élèves et les absences injustifiées sont systématiquement signalés aux parents pour prévenir certaines situations dramatiques. Chaque absence non signalée à l'avance fait l'objet de l'envoi d'un signalement écrit aux parents par l'éducateur.
Dans le cadre de son dispositif d'ajustement, l'école va se doter d'un logiciel qui permettra de signaler directement (SMS ou mail) les absences aux responsables légaux des élèves mineurs et aux élèves majeurs.
- Les activités de remédiation de l'établissement sont coordonnées par une équipe qui veille à ce que chaque élève reçoive le soutien dont il a besoin.
- Dans la mesure de nos moyens, certains « aménagements raisonnables » sont mis en place pour les élèves à besoins spécifiques quand les parents nous en font la demande, en coordination avec le CPMS.
- Nous prônons une pédagogie active, par projet, donnant du sens aux apprentissages et permettant aux élèves de se les approprier.

Spécifiquement pour les élèves qui en ont besoin du 1^{er} degré, ils font l'objet d'un PIA établi en collaboration avec les parents et le CPMS, dans lequel sont précisées des actions spécifiquement ciblées et déterminées dans le temps. Celles-ci sont évaluées et réajustées quand le référent-PIA ou le Conseil de classe l'estiment nécessaire ou encore à la demande des parents.

... pour organiser les stages

Les stages sont obligatoires pour toutes nos sections des 3^{ème} et 4^{ème} degrés de l'enseignement qualifiant, pour les élèves de 6^e année Technique de transition et pour les classes de 4^{ème} année pour lesquelles ils sont organisés.

Les périodes de stage fixées dans les grilles-horaires de chaque option sont globalisées et réparties sur plusieurs modules d'une à deux semaines consécutives en fonction des sections.

Cette manière de faire permet aux élèves d'être immergés dans un contexte professionnel et de pouvoir réaliser un travail continu sur le terrain.

Nos élèves réalisent tant des stages d'observation active (stages de type 1) que des stages de pratique accompagnée (stages de type 2).

Au 4^{ème} degré, les élèves sont également impliqués dans des stages de pratique en responsabilité (stages de type 3).

Les stages de type 2 et 3 font l'objet d'une note chiffrée au bulletin.

Les stages sont cotés en 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année (cote sur 100 points) ainsi qu'au 4^{ème} degré professionnel complémentaire.

La répartition des points (pratique, évaluation de service et rapport de stage) est annoncée en début d'année scolaire dans le Référentiel de stage de chaque section.

Quelle que soit la section ou le degré, les stages, quand ils existent, sont l'un des facteurs importants pour déterminer la réussite de l'année ou l'octroi du Certificat de qualification : toutes les périodes de stage doivent avoir été prestées et les rapports de stage doivent avoir été rédigés avec soin et remis aux maîtres de stage selon les directives reçues en début d'année scolaire pour prétendre à la réussite de l'année scolaire.

Le planning de répartition des modules de stage est communiqué dès la rentrée scolaire à tous les élèves (référentiel de stage, valises, maîtres de stage, journal de classe).

Le choix des lieux de stage relève de l'établissement et dépend des conventions signées avec certaines institutions partenaires.

Dans certaines sections, les élèves sont ponctuellement tenus de faire les démarches de recherche d'un lieu de stage en tenant compte d'une liste d'institutions possibles fournie par les maîtres de stage.

En fonction des sections, un mécanisme de récupération des heures de cours non prestées suite aux stages est mis en place dans le respect de la législation en vigueur. L'établissement en accord avec le PO peut décider de faire récupérer toutes les sections de manière identique et ce dans un souci d'égalité.

1. Evaluation du cours d'Education physique.

(Complément au Règlement concernant les cours d'Education physique de la Formation Commune de l'enseignement ordinaire de plein exercice organisé par la Province de Hainaut)

L'activité physique des jeunes est une donnée essentielle pour leur garantir une bonne santé.

Dès lors, nous sommes attentifs à ce que tous nos élèves participent à chaque module du cours d'Education physique, y compris aux activités de natation : un module de 6 à 8 séances est obligatoire pour tous les élèves de l'implantation de La Louvière.

Les professeurs ne recherchent pas la performance mais valorisent la régularité de l'effort, la volonté de travailler et le dépassement de soi.

Il est impératif de veiller à avoir la tenue de sport conforme au Règlement à chaque séance. Pour le module de natation, le Règlement de la piscine interdit les shorts de bain, les maillots de plage et les bikinis.

L'évaluation du cours d'Education physique est continue. Les élèves sont évalués à chaque cours (75% des points de période sont attribués au travail hebdomadaire et 25% aux tests de fin de module). Les oublis de tenue et le refus de participation sont sanctionnés par un zéro. L'élève se voit également dans l'obligation de rédiger un travail écrit à l'étude.

Le Conseil de classe peut ajourner un élève dans ce cours et lui imposer de représenter une épreuve en seconde session.

... pour assurer la gratuité de l'enseignement

Nous respectons strictement la législation afférente aux frais scolaires :

- en début d'année les parents reçoivent un courrier d'estimation des frais scolaires de l'année.
- à la fin de chaque trimestre, une facture reprenant les frais réels est envoyée. Aucun argent n'est demandé aux élèves.

Dans certains cours d'option en particulier, les élèves sont tenus d'apporter régulièrement des aliments ou du matériel (par exemple, pour les TP d'Art culinaire, les TP d'Artisanat éducatif, les cours d'Education plastique, les cours de Techniques éducatives, etc.). Ces dépenses sont à charge des parents.

Néanmoins, pour les TP d'Art culinaire et TP Formation culinaire et diététique, les ingrédients de base sont fournis par l'école, seuls les aliments spécifiques aux recettes travaillées sont demandés aux élèves.

Dans les cours d'Education artistique, d'Education plastique ou de Techniques éducatives, la plupart des matériaux de base sont fournis par l'école et les professeurs travaillent tous dans l'optique de la récupération. Les élèves ont donc la possibilité, selon leurs trouvailles ou créativité, d'apporter des matériaux qui ne leur coûtent (presque) rien.

Les sorties pédagogiques et les voyages scolaires proposés font l'objet d'une étude de marché pour obtenir la meilleure qualité-prix.

Conscients que ce budget est conséquent pour de nombreux parents, nous fixons tous les ans un budget maximum en rapport avec une moyenne du marché. Les classes ont la possibilité d'organiser différentes activités au sein de l'établissement pour gagner un peu d'argent et faire baisser le prix du voyage (vente de collations, de repas à midi, de créations artistiques pendant le Marché de Noël, etc.).

Enfin, des mécanismes de solidarité existent pour les plus démunis : prise en charge d'une partie ou de tous les frais par l'asbl Amicale de l'IPNC sur demande des parents ou de l'élève majeur et remise des documents *ad hoc*.

De manière générale, l'établissement prend en charge chaque année différents frais liés aux visites guidées, transports, matériaux, activités sportives à l'extérieur, etc. afin de diminuer le coût à charge des familles.

5. Plan de formation de l'établissement pour les années scolaires 2024-2027

Outre les thématiques de formation permettant de répondre aux objectifs des prescrits légaux, certains besoins ou thématiques de formation ont été identifiés comme prioritaires pour atteindre les objectifs spécifiques de notre Projet d'école et identifiés dans notre dispositif d'ajustement.

Chaque année, minimum une journée ou ½ journée réflexive est organisée en école afin de travailler des problématiques qui touchent l'équipe éducative dans son ensemble au quotidien et qui demande une réponse collective.

C'est aussi un moment pour faire le point dans les différentes équipes de travail (projets, sections, etc.).

A la fin de chacune de ces journées, chaque groupe fait un retour de son travail ou de sa réflexion à l'ensemble de l'équipe ; ceci permet à chaque membre de l'équipe de savoir ce qu'il se passe dans l'établissement et permet d'augmenter la cohérence des actions.

En outre, les enseignants qui rejoignent notre équipe éducative sont encouragés à suivre les formations spécifiquement conçues pour favoriser leur intégration dans le métier.



Plan de formation
Institut Provincial de Nursing du Centre
Annexe 1

Triennale : 2024-2027

Objectif d'ajustement	Améliorer la réussite des élèves.
Action 7 OA 1 Action 3 OA 3	Formation disciplinaire aux différentes méthodes pédagogiques.
Action 8 OA 1 Action 3 OA 3	CAPP - Hainaut : « Planification des apprentissages ».
Action 8 OA 1 Action 3 OA 3	Formation via les CSA disciplinaires pour construire une planification par discipline.
Action 7 OA 1 Action 3 OA 3	La remédiation et la différenciation des apprentissages.
Maintenu du contrat d'objectifs. Action 3 OA 3	Comment évaluer les élèves ? De l'évaluation formative à l'évaluation certificative.

Objectif d'ajustement	Améliorer l'assiduité des élèves.
Action 5 OA 2 Action 3 OA 3	Formation CAPP - Hainaut : "L'approche orientante, une démarche motivante pour amener l'élève à se construire personnellement et professionnellement".
Maintenu du contrat d'objectifs. Action 3 OA 3	Formation : « Comment lutter contre le décrochage scolaire ? »
Maintenu du contrat d'objectifs. Action 3 OA 3	Formation : « Comment augmenter et améliorer la motivation des élèves ? »

Objectif d'ajustement	Améliorer le pilotage institutionnel en visant la professionnalisation de chacun
Action 1 OA 3 Action 3 OA 3	Formation : « Entrer dans l'enseignement et s'y intégrer » organisée par CAPP – Hainaut à destination des nouveaux enseignants.
Action 1 OA 3 Action 3 OA 3	Formation : « Accueillir et accompagner les nouveaux enseignants dans mon établissement » organisée par CAPP – Hainaut à destination des enseignants référents.
Maintenu du contrat d'objectifs. Action 3 OA 3	Formation aux pratiques collaboratives.
Maintenu du contrat d'objectifs. Action 3 OA 3	Formation Educit (Chromebook).

Annexe au Projet d'école : nouveau règlement général des études 2023

Généralité.

Il est un complément du Règlement Général des Etudes 2023 – 2024.
Le Plan de formation de l'école peut être adapté en fonction de la demande des enseignants, de notre contrat d'objectifs ou de notre dispositif d'ajustement.

Evaluation.

(Complément au Règlement des études de l'enseignement secondaire de plein exercice de la Province de Hainaut.)

Dans tous les degrés, les professeurs sont sensibilisés à l'importance de pratiquer l'évaluation formative ; celle-ci permet d'identifier certaines difficultés ou blocages chez l'élève et d'y remédier.

Nous essayons d'initier les élèves à l'auto-évaluation car elle prend une part importante dans nos sections qualifiantes au 3^{ème} degré.

1. Les formes d'évaluation

Evaluation formative dont l'évaluation diagnostique
Evaluation sommative
Evaluation certificative

2. Bulletin et conditions de réussite

Les parents sont informés des résultats des élèves quatre fois par an :

- un premier bulletin informatif (Bilan de compétences) est distribué entre mi-octobre et fin octobre ;
- un deuxième bulletin est distribué au plus tard mi-décembre avec les points de première période ;
- un troisième bulletin est distribué au plus tard fin mars avec les points de deuxième période ;
- enfin, le dernier bulletin est distribué à la fin de l'année scolaire et comprend les points de la troisième période et des examens.

Chaque information des résultats des élèves coïncide avec une réunion des parents.

Le bulletin liste l'ensemble des cours, chaque cours faisant l'objet d'une note chiffrée et est pris en compte de façon individuelle par le conseil de classe dans le respect du programme des études.

Les activités complémentaires et les activités au choix sont des activités de renforcement ou d'orientation, ne sont donc pas certificatives et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un examen.

Les cours non soumis à examen feront l'objet d'une évaluation continue.
Dans tous les cas, une seconde session peut être organisée.

Un élève se verra attribué un NC "Non Coté" dans une ou plusieurs case(s) de son bulletin si un enseignant n'est pas désigné ou a été absent et/ou non remplacé.

Un élève se verra attribué un NE "Non Evalué" dans une ou plusieurs case(s) de son bulletin si son absence est justifiée.

Un élève se verra attribué un 0 "Zéro" à toute évaluation de compétences pour laquelle son absence est injustifiée.

Un élève en absence justifiée lors de toute évaluation de compétences devra la représenter à son retour à l'école.

3. Spécificités - 1^{er} degré.

Au premier degré, en 1^{ère} C une session d'évaluation de compétences est organisée dans les matières du CE1D (en juin) pour permettre aux élèves d'apprendre à leur rythme et d'avoir le temps de surmonter leurs difficultés.

Certains élèves (1^{er} C) reçoivent néanmoins un travail de vacances obligatoire dans les matières qui leur posent problème ; ce travail est pris en compte dans les points de travail journalier de 1^{ère} période de l'année scolaire suivante.

Au terme de la 2^{ème} C et de la 2^{ème} S, une deuxième session est organisée dans les matières du CE1D.

Le Plan individuel d'apprentissage (PIA).

Le Conseil de Classe se réunit au moins trois fois par année scolaire en vue d'examiner la situation des élèves dont il estime qu'ils rencontrent des difficultés particulières d'apprentissage ou éprouvent des besoins spécifiques et, en particulier, celle des élèves à qui un PIA a été attribué :

- au début de l'année scolaire (avant le 15 octobre),
- avant le 15 janvier
- au début du troisième trimestre.

4. Spécificités - 2^{ème} degré - 3^{ème} degré.

Au 2^{ème} degré, nous proposons une deuxième session aux élèves mais le Conseil de classe prend en considération la possibilité pour l'élève de remédier seul à ses lacunes pendant les vacances et le nombre de cours à représenter.

Les élèves sont soumis dans chaque cours à minimum une évaluation de compétences par période. A l'IPNC, la pondération du travail journalier dans les points de période est de 40 % et celle du ou des évaluations de compétences de la période est de 60 %.

Dans tous les cas, nous n'organisons pas d'examens en décembre.

Seuls les cours de la formation commune et de l'option peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'un examen en première session.

Dans ce cas, le total de l'année est sur 400 points (100 points par période et 100 points pour l'examen de première session).

La réussite de l'année est acquise si l'élève obtient au total du cours 50%
 et au minimum 45% au total des périodes
 et au minimum 45% au total de l'examen de première session.

Tous les autres cours sont à évaluation continue, ce qui signifie qu'ils font l'objet d'une cote au bulletin trois fois par an ; le total de l'année est donc sur 300 points (100 points par période). La réussite de l'année est acquise si l'élève obtient 50% des points.

Le Conseil de classe peut demander l'ajournement d'un élève qui n'a pas été évalué « NE » dans un cours à deux des trois périodes en fonction des circonstances examinées par le conseil de classe.

Au 3^{ème} degré de l'enseignement qualifiant (à l'exception de la section « Aspirant en Nursing »), les élèves sont évalués dans les cours liés au développement de compétences professionnelles (Option de Base Groupée - OBG) par le biais d'épreuves intégrées (UF / UQ - Unité de Formation / Unité de Qualification) : les professeurs des différents cours de l'OBG se réunissent au minimum trois fois par an pour évaluer collégalement les élèves ; ils sont aidés dans cette tâche par des professionnels extérieurs à l'établissement (Jury de qualification).

5. Evaluation de la Formation Commune.

Le bulletin liste l'ensemble des cours, chaque cours recevant une cote.

Le conseil de classe y indique également des avis et recommandations qu'il juge utiles. L'établissement décide des cours soumis à examens.

La pondération du bulletin sera la suivante :

- Si ce cours fait l'objet d'un examen en juin :

	<i>Période 1</i>	<i>Période 2</i>	<i>Période 3</i>	<i>Examens de première session</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Cours</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>400</i>	<i>100</i>

- Si ce cours ne fait pas l'objet d'un examen en juin :

	<i>Période 1</i>	<i>Période 2</i>	<i>Période 3</i>	<i>Examens de première session</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Cours</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>///////</i>	<i>300</i>	<i>100</i>

Dans le but de mettre l'élève dans les meilleures conditions de réussite, l'établissement prévoit dans certains cas d'organiser des examens ou parties d'examen en dehors de la période prévue à cet effet. C'est le cas notamment pour les examens pratiques au 4^{ème} degré.

Pour les cours ne faisant pas l'objet d'un examen, à l'issue de la troisième période, la direction peut imposer une épreuve en première session :

- soit pour un cours dont le pourcentage total des cotes du bulletin est inférieur à 50% ;
- soit pour un cours pour lequel une cote n'a pas pu être attribuée « NE » au minimum à 2 périodes du bulletin ;
- soit pour toute UAA de la formation commune pour laquelle la cote est inférieure à 50 %.

Par évaluation de compétences, nous entendons une évaluation sommative au terme de la séquence d'apprentissage.

En concertation avec l'équipe éducative, le chef d'établissement est libre d'appliquer ou non le principe des dispenses pour l'examen et ceci pour l'ensemble des cours soumis à examens.

Cette décision et les modalités d'application du système des dispenses seront prises par forme et filière d'enseignement, notamment au 4^{ème} degré.

6. Evaluation de l'Option de Base Groupée.

En plus des dispositions du Règlement des études et des référentiels, nous organisons nos Evaluations certificatives via des épreuves intégrées en fonction des schémas de passation:

UQ (Unité de Qualification) de la manière suivante.

Agent d'Education :

(4^{ème} AE) : 1 UQ et 2 épreuves formatives (UF)

(5^{ème} AE) : 2 UF intermédiaires (UFi 1 - UFi 2) et 1 UF qualifiante (UF 1)

(6^{ème} AE) : 3 UF qualifiantes (UF 2 - UF 3 - UF 4)

Aide Familiale

(4^{ème} AF) : 1 UQ et 2 épreuves formatives (UF)

(5^{ème} AF) : 2 UF intermédiaires (UFi 1 - UFi 2) et 1 UF qualifiante (UF 1)

(6^{ème} AF) : 1 UF intermédiaire (UFi 3) et 2 UF qualifiantes (UF 2 - UF 3)

Aide-Soignant

(7^{ème} AS) : 1 épreuve intégrée intermédiaire (UF) et 2 épreuves intégrées qualifiantes (UQ 1 - UQ 2)

En 5^{ème} AE, nous suspendons les cours une journée pour la préparation des épreuves intégrées qualifiantes (UQ).

Pour toutes les sections concernées par des UQ, il y a des préparations « UF » et des remédiations qui sont organisées durant les Class'Actions. Les cours sont suspendus les journées pendant lesquelles les UQ sont organisées.

Bulletin et conditions de réussite.

Modalité d'organisation d'évaluation :

Les enseignants fixent en fonction de leur planification de matière, les moments d'évaluation pour l'année scolaire.

Un élève en absence justifiée lors de toute évaluation formative ou sommative devra la représenter à son retour à l'école et bénéficie d'un délai de 3 jours ouvrables pour se remettre en ordre et demander des explications aux enseignants.

Hors session d'examens, chaque note du bulletin doit reposer sur minimum deux évaluations sommatives dont au moins une évaluation des compétences.

La pondération des évaluations est la suivante :

- Savoir : 20 %
- Savoir-faire : 40 %
- Evaluation de compétences : 40 %

Les indications claires, détaillées et personnalisées sur les matières à revoir doivent être remises au plus tard 5 jours ouvrables scolaire, précèdent le premier jour du début de la première session d'examens.

Examens de seconde session :

Une deuxième session est organisée au bénéfice de l'élève.

Les examens de seconde session sont organisés pendant les 3 premiers jours ouvrables de l'année scolaire.

Le conseil de classe peut imposer, dans chaque discipline, sauf dans le cas de cours (OBG) faisant partie d'un EAC, un examen de seconde session à l'élève qui n'a pas atteint 50% des points au total de l'année ou qui n'a pas validé les compétences à maîtriser.

Les conditions de réussite en seconde session sont les mêmes qu'en première session.

Organisation du Parcours d'Enseignement Qualifiant et évaluation :

Notre école possède deux types d'OBG :

- OBG basées sur un Profil de formation CCPQ : AE et AF
- OBG sans profil de qualification : AN

Tableau de mise en œuvre de la réforme du Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) :

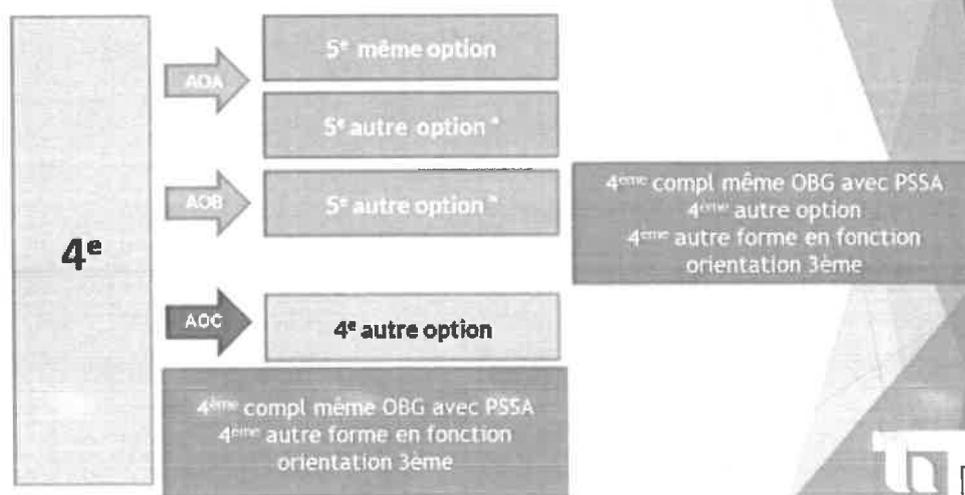
Année scolaire	4ème	5ème	6ème	DFP
2023 - 2024	PEQ	Régime actuel	Régime actuel	/
2024 - 2025	PEQ	PEQ	Régime actuel	/
2025 - 2026	PEQ	PEQ	PEQ	/
2026 - 2027	PEQ	PEQ	PEQ	PEQ

Dès lors qu'un élève se voit octroyer une AOC par le Conseil de classe au terme de la 5e année en 2023-2024 ou à l'issue de la 6e année en 2024-2025, il recommencera son année dans le PEQ.

La sanction des études avec le PEQ à partir de 2023 -2024

Pour l'année scolaire 2023 – 2024 en 4^{ème} année

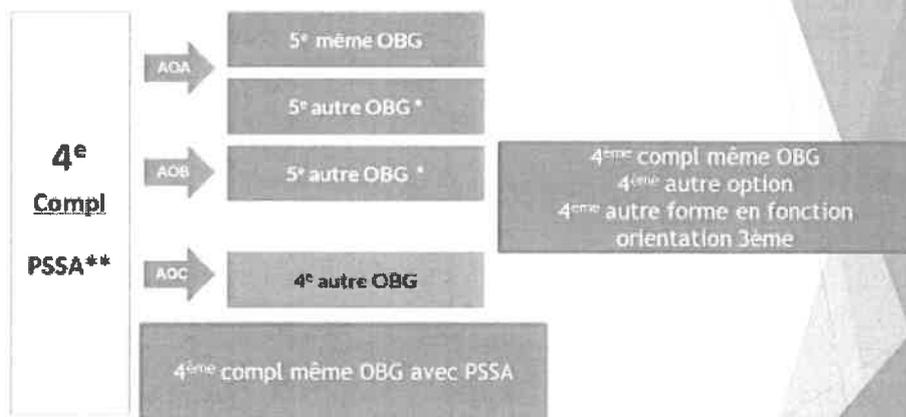
4^e PEQ : sanction des études



(* : Conseil d'admission)

Pour l'année scolaire 2024 – 2025 en 4^e complémentaire et 5^{ème} année

4^e PEQ : sanction des études

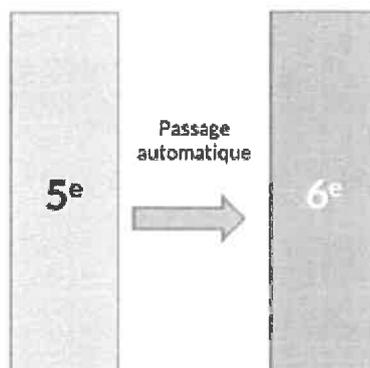


(* : Conseil d'admission)

(** : Programme spécifique de soutien aux apprentissages)



5^e PEQ : sanction des études



Sauf dérogation

- Echec total OBG aucune UQ 4^{ème} et 5^{ème} ET
- Aucun savoir et compétence de la FC
- Absence motivée de longue durée



Les élèves intégrant une 4^{ème} complémentaire (4^{ème} C) au terme de l'année scolaire 23 – 24 seront dirigés automatiquement en remédiation lors des P45 (Class'Action) en fonction des éléments repris dans leur Plan Spécifique de Soutien aux Apprentissages (PSSA).

Un référent PSSA sera désigné dans l'école pour la rédaction de ceux-ci.

Les PSSA seront complétés en 1^{er} ou en 2^{ème} session lors des délibérations avec l'ensemble de l'équipe éducative et mis à jour durant l'année scolaire par le référent.

Le PEQ entre en application à la rentrée scolaire 24 – 25 en 5^{ème} année des options :

- en OBG basées sur un Profil de formation CCPQ : Agent d'Education et Aide Familiale.
- en OBG sans profil de Qualification : Aspirant en Nursing

Les nouveaux élèves entrant en 5^{ème} et n'ayant pas acquis l'Unité de Qualification de 4^{ème} année de leur option devront la présenter dans leur cycle et seront encadrés par les enseignants de 4^{ème} et/ou de 5^{ème} année.

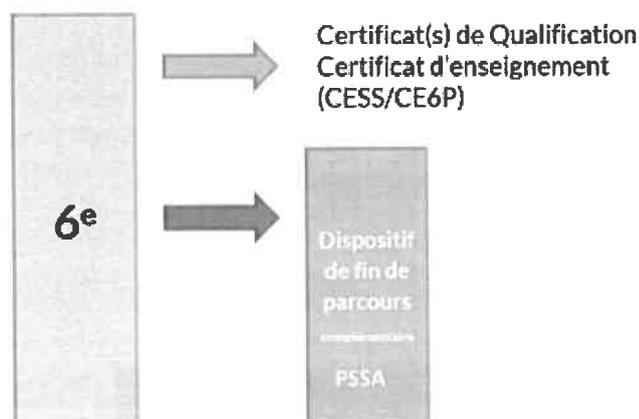
Les Unités de Qualification peuvent être représentées plusieurs fois par un élève.

Au terme de la 5^{ème} année dans les sections Technique et Professionnelle de Qualification, un conseil de classe de fin d'année scolaire sera organisé en plus des autres conseils de classe de l'année.

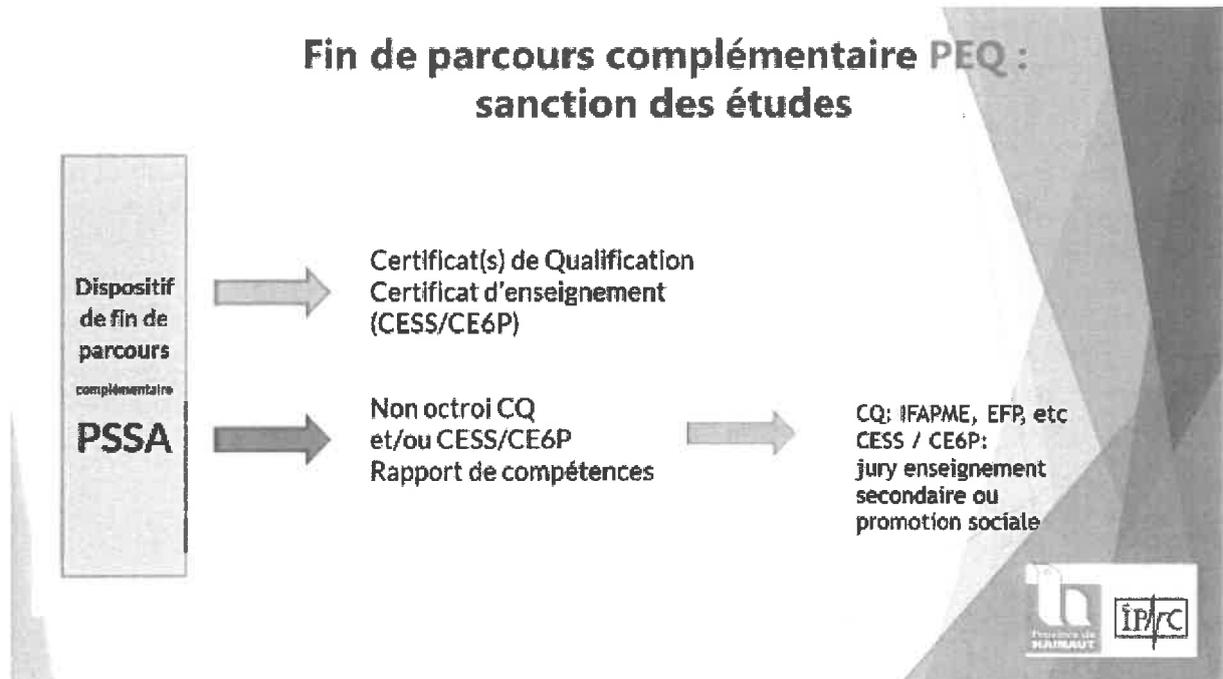
Pour les sections concernées du PEQ, il n'y aura plus de seconde session d'examens.

Pour l'année scolaire 2025 – 2026 en 6^{ème} année

6^e PEQ : sanction des études



Pour l'année scolaire 2026 – 2027 : Dispositif de fin de parcours (DFP)



Pour l'année scolaire 2023 – 2024, nos élèves de 7^{ème} année entrent dans le PEQ.



Moyens mis en œuvre pour organiser des stages

En fonction de nos sections, nous avons des spécificités horaires pour les stages. Celle-ci sont en vigueur dans l'école en plus des différents prescrits légaux en la matière.

Organisation des stages en IH :

Au cours de la deuxième et de la troisième année d'études, des stages peuvent être organisés pendant le week-end et ce à concurrence d'un minimum de cinq à un maximum de quinze week-ends répartis sur deux années d'études.

Aucun stage ne peut être organisé de nuit durant la première et la deuxième année d'études.

Durant la troisième année d'études, entre quatre services minimum et huit services maximum de nuit doivent être organisés.

Durant la troisième année complémentaire, les stages sont organisés selon l'horaire en vigueur dans les services et unités concernés.

Récupérations des stages section IH :

Combien ?

Le pourcentage maximal de périodes de récupération de stage autorisé est fixé à 15 % :

Ce qui correspond à :

1IH : 100 périodes

2IH : 100 périodes

3IH : 120 périodes

Une période correspond à 50 minutes de stage.

Il ne doit pas y avoir de point en récupération d'heures de stage et de rapport, en juin dans le bulletin quand l'élève doit encore prester des récupérations.

Quand ?

1 et 2IH : jusqu'au 1er vendredi de juillet et à partir du dernier lundi d'août.

Et en 2^{ème} IH durant le week-end.

3IH : durant le week-end, les périodes de congés et les vacances d'été.

Pour toutes les années, il n'y a pas de récupération possible lors des fermetures obligatoires de l'établissement scolaire.

(Cfr le décret FWB du 11 mai 2017)

Des demandes de dérogation pourront être introduites, en vue de la récupération de périodes de stage pendant les vacances de Pâques ou entre le 1^{er} samedi de juillet jusqu'au dernier dimanche du mois d'août.

Qui ?

Les élèves :

ayant des absences justifiées (Cfr circulaire rentrée FWB) ET qui ont prévenu le lieu de stage ET leur établissement scolaire avant le début de la charge horaire.

Toute falsification de documents de stage (feuille de présence en stage ou CM) entrainera une perte définitive des périodes concernées sans récupération possible.

Evaluation des stages :

Voici la répartition applicable dès la rentrée 24 - 25:

	Moniteurs	Service	Rapport
IPNC	55%	10%	35%

3^{ème} IH bis :

Aucun rapport ne sera demandé.

⇒ Il y aura uniquement une côte par le service

Les élèves peuvent effectuer des stages pendant les vacances d'Hiver.

Le travail de synthèse (TDS) sera à remettre la dernière semaine de décembre.

Organisation des stages en AE - AF - AN :

Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 heures et 6 heures) sont interdits.

Si des stages sont organisés le dimanche, ils ne pourront l'être qu'un dimanche sur deux.

Organisation des stages en AS :

Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 heures et 6 heures) sont interdits.

Si des stages sont organisés le dimanche, ils ne pourront l'être qu'un dimanche sur deux.

Un stage en autonomie de minimum 20 périodes est obligatoire et à organiser par les soins de l'étudiant, ce stage peut être organisé pendant les week-ends ou les vacances scolaires.

Toutes sections confondues :

En cas d'absence en stage, les récupérations sont organisées durant les vacances scolaires sauf les vacances d'hiver et les vacances de printemps en aspirant en nursing et en brevet en soins hospitaliers.

Liste des abréviations utilisées au niveau du Projet d'école.

- AE : Agent d'Education.
- AF : Aide Familiale.
- AMO : Service d'Action en Milieu Ouvert.
- AN : Aspirant en Nursing.
- AOA : Attestation de réussite.
- AOB : Attestation d'orientation.
- AOC : Attestation d'échec.
- CAPP : Centre d'Actions et de Projets Pédagogiques.
- CAREPH : La Cellule aménagements raisonnables de l'enseignement de la Province de Hainaut.
- CCPQ : Commission Communautaire des Professions et des Qualifications.
- CE1D : Certificat d'Etudes du Premier Degré.
- CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.
- CEFA : Centre d'Éducation et de Formation en Alternance.
- CMh : Compétence à maîtriser.
- CE6P : Certificat d'Etudes de 6e Professionnelle.
- CQ6/CQ7 : Certificat de Qualification (6 e /7e).
- CPAS : Centre Public d'Actions Sociales.
- CPEONS : Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné.
- CPMS : Centre Psycho-Médico-Social.
- CSA : Conseiller aux Soutiens des Apprentissages.
- DFP : Dispositif de Fin de Parcours.
- EPSC : Enseignement Professionnel Secondaire Complémentaire (4e degré).
- EVRAS : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle.
- FC : Formation Commune.
- IH : Infirmier Hospitalier.
- IST : Infection Sexuellement Transmissible.
- NC : Non Coté.
- NE : Non Evalué.
- OBG : Option de Base Groupée.
- PEQ : Parcours d'Enseignement Qualifiant.
- PIA : Plan Individuel d'Apprentissage.
- PO : Pourvoir Organisateur.
- PSSA : Programme Spécifique de Soutien aux Apprentissages.
- PSE : (Service de la) Promotion de la Santé à l'Ecole.
- RGPD : Règlement Général de Protection des Données.
- SAS : Service d'Accrochage Scolaire.
- TBI : Tableau Interactif.
- TICs : Technologie Informations Communications.
- TP : Travaux Pratiques.
- UAA : Unité d'Acquis d'Apprentissage.
- UF : Unité Formative.
- UQ : Unité de Qualification.

Procédure de détection, signalement et traitement des situations de (cyber)harcèlement.

Conformément à l'article 1.7.10-4, le chef d'établissement et l'équipe éducative établissent une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires. Celle-ci se déroule de la manière suivante.

Prévention générale :

Tous les membres du personnel ont été informés des différents signes d'alerte à détecter et à relayer à la cellule Respect.

En ce qui concerne la détection, la « grille des signaux faibles » sera transmise à tous les membres du personnel dès la rentrée scolaire.

Certains membres de la cellule Respect ont été formés à la méthode des Préoccupations Partagées, ainsi qu'à la gestion des espaces de paroles régulés. D'autres formations sont envisagées pour 2024-2025.

Dès septembre 2024, des activités de cohésion seront organisées dans toutes les classes de la 1^{ère} à la 3^{ème} année, au plus tard avant le 30 septembre.

Les professeurs qui le souhaitent seront initiés par leurs pairs déjà formés à la gestion des groupes de paroles régulés afin de pouvoir utiliser cette technique au sein de leurs classes.

Le tri des différentes situations se fera selon les 3 critères qui définissent le harcèlement :

- Violence physique, morale ou psychologique
- Répétitivité
- Isolement de la personne harcelée – relation de pouvoir

Et l'arbre décisionnel ci-joint sera appliqué.

Les personnes de la cellule respect seront identifiées dans l'école grâce aux courriers envoyés aux parents et aux enseignants et aux affiches apposées dans l'école.

En cas de (cyber)harcèlement, tout élève, parent, membre de l'équipe éducative ainsi que tout membre de la communauté scolaire peut rapporter les faits de différentes manières :

- Via l'adresse mail de la cellule Respect : cellulerespect.ipnc@eduhainaut.be
- Via le SAS
- Via un contact avec un des membres de la Cellule Respect
- Via une des boîtes aux lettres de la Cellule respect

Une fois les faits rapportés, un des membres de la Cellule Respect (cellulerespect.ipnc@eduhainaut.be) est chargé de l'ouverture du dossier et de sa gestion. Le dossier informatisé contiendra :

- Des informations d'identification (le minimum requis, en accord avec le RGPD)
- La ou les personnes désignées pour gérer le dossier
- Les informations préliminaires recueillies quant aux faits ou à la situation

Un délai de maximum 48h00 ouvrables devra être respecté entre l'ouverture du dossier et l'entretien avec l'élève cible.

Dans un délai de 5 jours ouvrables, les autres protagonistes seront entendus.

Les différents entretiens seront menés par 2 membres de la Cellule Respect en fonction des disponibilités et de façon individuel.

En cas de faits jugés comme ne relevant pas du harcèlement, le suivi et le traitement qui pourront être appliqués consisteront à transmettre le dossier vers le référent disciplinaire de l'école et à appliquer les dispositions du ROI de l'école.

Si les faits sont qualifiés de harcèlement, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Soit la situation est jugée comme pouvant être traitée rapidement mais sans immédiateté, la situation sera gérée en interne par un ou plusieurs membres de la cellule respect qui utiliseront pour ce faire des méthodes non confrontantes telles que : méthode des préoccupations partagées, espace de paroles ... ou les méthodes confrontantes déjà en place dans l'école (conseil de discipline etc.)

- Soit la situation est jugée urgente et nécessitant une action immédiate, elle dépasse la capacité de prise en charge par l'école. Dans ce cas, la direction informera le P.O. et se chargera d'assurer l'orientation vers les services spécialisés compétents qui ont été identifiés au préalable comme acteurs et personnes ressources :

- Médiation scolaire
- CPMS (= Centre psycho-médico-social)
- CRIH (= Centre de référence et d'intervention harcèlement)
- Equipes mobiles FWB ...

Si l'objectif est atteint, la situation est donc réglée et le dossier clôturé. Le suivi des dossiers et leur clôture se fera lors des réunions mensuelles de l'ensemble de la Cellule Respect (réunions de débriefing).

Si l'objectif n'est pas atteint, l'école fera appel à une intervention d'un tiers. Le statut de « dossier non résolu, orienté pour prise en charge par « voir liste précédente des personnes ressources » sera attribué au dossier. Le suivi de ces dossiers se fera également lors des réunions mensuelles de l'ensemble de la Cellule Respect (réunions de débriefing).

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care, which includes a commitment to improve the lives of people with mental health problems. This strategy is based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community, wherever possible.

The Department of Health (1999) also states that the following are the key objectives of the strategy:

• To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.

• To improve the quality of care and treatment for people with mental health problems.

• To improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) also states that the following are the key messages of the strategy:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community, wherever possible.

The Department of Health (1999) also states that the following are the key actions of the strategy:

• To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.

• To improve the quality of care and treatment for people with mental health problems.

• To improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) also states that the following are the key outcomes of the strategy:

• A reduction in the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.

• An improvement in the quality of care and treatment for people with mental health problems.

• An improvement in the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) also states that the following are the key indicators of the strategy:

• The number of people with mental health problems who are admitted to hospital.

• The quality of care and treatment for people with mental health problems.

• The lives of people with mental health problems.

